

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Janvier 2019**

**02x19**

### **AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC** **Mr ROUSSELOT Maxime**

Par Délibération n°130x16 du Conseil Municipal du 30 Juin 2016, il était proposé dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public, la location d'un local de 40m<sup>2</sup> situé Quartier du Tunnel RN 113, pour la création d'un barbier.

Ce local est loué par Monsieur Maxime ROUSSELOT pour une durée de 10 ans.

Compte tenu du changement de statut de sa société, il convient de signer un avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société ROUJAJO, n° RCS 840 567 416, dont le gérant est Monsieur Maxime ROUSSELOT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société ROUJAJO,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'occupation du domaine public.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 1<sup>er</sup> Février 2019  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA

## **Avenant à la Convention d'occupation du Domaine Public**

Entre

La commune des Pennes Mirabeau représentée par son Maire, Madame Monique SLISSA dûment habilitée à cet effet par délibération n°211x17 du conseil municipal du 12 Octobre 2017.

Et

La société « ROUJAJO », enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix en Provence sous le numéro unique d'identification 840 564 416, dont le siège social est sis Quartier du Tunnel RN 113 - 13170 LES PENNES MIRABEAU.

Représentée par Monsieur Maxime ROUSSELOT en qualité de gérant de la société,

Ci-après dénommé « ROUJAJO »,  
Ci-après dénommés ensemble les « Parties ».

Préalablement à l'objet des présentes, il est rappelé ce qui suit :

- Monsieur Maxime ROUSSELOT, gérant de la société « ROUJAJO » a notamment l'activité de Barbier,
- Il a été signé le 5 Septembre 2016 une convention d'occupation du domaine public autorisant la location d'un local de 40m<sup>2</sup>, pour une durée de 10 ans

Compte tenu du changement de statut de la société et de l'article 9 de la convention d'occupation du domaine public, il convient de signer un avenant à celle-ci entre la société « ROUJAJO » et la Commune des Pennes Mirabeau.

Les autres articles de la convention d'occupation du domaine public initiale restent inchangés.

Fait aux Pennes Mirabeau en deux exemplaires originaux

Fait aux Pennes Mirabeau le

**La Société « ROUJAJO »**

**Maire des Pennes Mirabeau**

**Représentée par M. Maxime ROUSSELOT  
Le Gérant**

**Monique SLISSA**